FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº2001-527 DU 11 DECEMBRE 2001

portant nomination de Conseillers à la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la Loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise;
- Vu l'Ordonnance n° 21 /PR du 26 avril 1966 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la cour suprême, remise en vigueur par la loi n° 90-012 du 1^{er} juin 1990,
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- **Sur** proposition du Président de la Cour Suprême après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses séances des 27 août et 06 novembre 2001 ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2001;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Les magistrats dont les noms suivent sont nommés Conseillers à la Cour Suprême.

Il s'agit de:

- Monsieur Cyprien François BOKO
- Madame Josephine OKRY épouse LAWIN
- Monsieur Jérôme Olaitan ASSOGBA
- Madame Jeanne Agnès AYADOKOUN
- Madame Eliane PADONOU
- Madame Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA
- Monsieur Francis Aimé HODE
- Monsieur Vincent K. DEGBEY
- Monsieur Emile TAKIN
- Monsieur Michée DOVOEDO
- Madame Claire DEGLA épouse AGBIDINOUKOUN
- Monsieur Maroufou Alabi CHITOU
- Monsieur Justin BIOKOU
- Monsieur Assomption O. ADJIBODOU
- Monsieur Pascal N'DAH SEKOU
- Madame Jocelyne ABOH épouse KPADE
- Monsieur Norbert KASSA
- Monsieur Arsène CAPO-CHICHI
- Madame Bernadette HOUNDEKANDJI épouse CODJOVI

<u>Article 2</u>: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2001

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement,

Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Abdoulaye BIO TCHANE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES: 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 18 JO 1